

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-11-051881-171

DATE: ~~10~~ février 2017

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE LUCIE FOURNIER, J.C.S.

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI CANADIENNE SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTION,
L.R.C. 1985, CH. C-44 ET LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C. (1985), CH. C-36 :**

DÉVELOPPEMENT LACHINE EST INC.

Débitrice

RAYMOND CHABOT INC.

Contrôleur / Requérante

ORDONNANCE

AYANT LU la demande présentée par la Requérante intitulée *Demande pour prolonger la suspension des procédures* (la « **Demande** »), et l'affidavit déposé à son soutien;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Ordonnance initiale émise par cette Cour le 13 janvier 2017 (l'« **Ordonnance initiale** »);

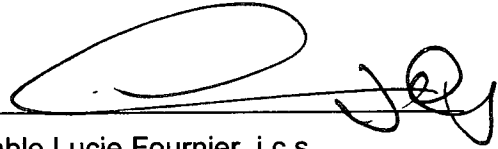
CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (L.R.C. 1985, c. C-36), telle qu'amendée;

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL:

1. **ACCUEILLE** la Demande;
2. **PROLONGE** la Période de suspension (tel que défini dans l'Ordonnance initiale) jusqu'au ~~10~~ mars 2017;
3. **ORDONNE** l'exécution provisoire de cette Ordonnance nonobstant appel;

LE TOUT, sans frais.


Le ~~9~~ février 2017



L'honorable Lucie Fournier, j.c.s.